

MONTANTS ET DURÉES DES GARANTIES FINANCIÈRES

Référence de l'appel d'offres	Périodes de l'appel d'offres	Montant à constituer	Durée de la garantie bancaire
AO CRE4-sol (n° 2016/S 148-268152) portant sur les centrales photovoltaïques au sol de puissance comprise entre 500 kWc et 30 MWc	P1 à P3	30 000 euros x Puissance crête en MWc	42 mois
	P4 à P5	50 000 euros x Puissance crête en MWc	42 mois
AO CRE4-bâtiments (n° 2016/S 174-312851) portant sur les centrales photovoltaïques sur bâtiments, serres et hangars agricoles et ombrières de parking de puissance comprise entre 100 kWc et 8 MWc	P1 à P4 (pour toutes les familles)	30 000 euros x Puissance crête en MWc	36 mois
	P5 à P9 (pour les familles 1: puissance comprise entre 100 et 500 kWc)	Pas de constitution de garanties bancaires	
	P5 à P9 (pour la famille 2: puissance comprise entre 500 kWc et 8 MWc)	30 000 euros x Puissance crête en MWc	36 mois
AO CRE4-innovant (n° 2017/S 051-094731) portant sur les installations de production d'électricité innovantes à partir de l'énergie solaire	Pas de constitution de garanties financières		
AO CRE4-bitechnologie portant sur les installations de production d'électricité à partir d'énergie solaire photovoltaïque ou éolienne situées en métropole continentale	Période unique	50 000 euros x Puissance crête en MWc	36 mois
AO CRE4-autoconsommation (n° 2017/S 054-100223) portant sur les installations de production d'électricité à partir d'énergie renouvelables en autoconsommation et situées en métropole continentale	P1 à P3	30 000 euros x Puissance crête en MWc	36 mois
	P4 à P9	Pas de constitution de garanties financières	